

**PUBLIC :**

Les personnes qui doivent effectuer des travaux d'ordre non électrique dans les locaux d'accès réservé aux électriciens ou au voisinage des pièces nues sous tension (domaine du H0 et B0) et en conséquence posséder l'habilitation adéquate (ex. : maçons, peintres, techniciens de surface, terrassiers, etc...)

Décret du 30 aout 2010, N° 2010-1018 rendant obligatoire la formation à l'habilitation électrique pour les entreprises.

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage et norme NF C18-510.

**PRÉREQUIS :**

Aucun prérequis pour suivre cette formation

**DELAI D'ACCES :**

2 semaines sous réserve de posséder l'ensemble des documents administratifs.

**OBJECTIFS :**

**Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, alternatif et continu, etc. :**

Énoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.).

Donner les noms et les limites des différents DOMAINES DE TENSION

Citer les ZONES D'ENVIRONNEMENT et donner leurs limites.

Décrire le principe d'une HABILITATION.

Donner la définition des symboles d'HABILITATION.

Lister les prescriptions associées aux ZONES DE TRAVAIL

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, banderole, etc.)

Énoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'ENVIRONNEMENT

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13 de la norme NF C 18-510

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un ENVIRONNEMENT électrique conformément à l'Article 13 de la norme NF C 18-510

Nommer les acteurs concernés par les TRAVAUX

Nommer les limites de l'HABILITATION chiffre « 0 » (Autorisation et interdits, ZONE DE TRAVAIL, etc.)

**EFFECTIFS :**

1 - 12 personnes

**DURÉE ET ORGANISATION :**

1 journée -

*Le parcours pédagogique se déroule en présentiel ou en distanciel.*

**METHODES PEDAGOGIQUES :**

Séances de formation en salle avec dossier technique remis aux stagiaires

Etudes de cas concrets, exposés théoriques

Organisation par ateliers pédagogiques

**MOYENS PEDAGOGIQUE :**

Utilisation d'un vidéo projecteur pour projeter un PowerPoint

Réalisation des manœuvres de sécurité sur une installation électrique existante et/ou de formation

(Mallette pédagogique SCHNEIDER de formation)

Utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires.

Supports individuels remis aux participants

**MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES**

Au terme du stage, une évaluation sur son déroulement sera réalisée avec les stagiaires.

Attestation de formation remise en fin de stage, pour une durée de validité, recommandée selon la NF C18-510, de 3 ans.

Le formateur à l'issue de la formation détermine le niveau d'habilitation possible en vue de la remise d'un titre d'habilitation délivré par l'employeur.

**SUITE DE PARCOURS :**

Permettra au candidat de progresser vers d'autres habilitations électriques de niveau supérieur

**TARIFS :**

Prix individuel : **200 Euros TTC**

Prix entreprise : Nous consulter

Prix de groupe : Nous consulter

Prix parcours : Nous consulter



**Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.**

Pour plus d'informations contacter notre référent handicap : Monsieur MIZDRAK Zoran

Adresse mail : [z.mizdrak@lz-training.fr](mailto:z.mizdrak@lz-training.fr)

LZ Training- 9 Avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen Tél : 01 58 61 33 92 Courriel : [contact@lz-training.fr](mailto:contact@lz-training.fr)

SIREN : 892 506 049 RCS BOBIGNY – SASU au capital de 1 000 €

N° de déclaration d'activité de l'organisme de formation : 11930862093 Autorisation CNAPS n° FOR-093-2027-03-17-20220789050

L'autorisation administrative préalable ne confère aucun caractère officiel à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

Elle n'engage en aucune manière de la responsabilité des pouvoirs publics. Article L612-14 du code de la sécurité intérieure

**PROGRAMME :**

OBJECTIFS INTERMEDIAIRES	SAVOIRS	DUREE
<b>Apport Théorique</b>	- Notions élémentaires d'électricité	<b>2h45</b>
<b>Nouveaux décrets</b>	- 2010-1016/1017/1018/1118	<b>45 minutes</b>
<b>Premier secours et Protection Incendie sur les installations et équipements électrique</b>		<b>1h20</b>
<b>Contrôle des connaissances théorique</b>	- NFC 18-510	<b>1h45</b>
<b>Mise en situation</b>		<b>1h45</b>